

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Isabelle Pasquier, Delphine Klopfenstein Broggini, Paloma Tschudi, Jean Rossiaud, Alessandra Oriolo, Frédérique Perler, Yvan Rochat, François Lefort, David Martin, Philippe Poget*

*Date de dépôt : 24 septembre 2019*

## **Proposition de motion**

### **Une stratégie climatique pour la CPEG**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que les conséquences néfastes du changement climatique sont désormais bien visibles et font partie intégrante de notre quotidien, en témoignent les épisodes caniculaires de 2018 et 2019 ;
- que si la tendance se poursuit, en 2050, Genève devrait avoir le climat que connaît actuellement le sud de l'Italie ;
- que la Suisse doit faire sa part en vue de ne pas dépasser le 1,5 degré de réchauffement global et que des mesures doivent être notamment prises dans le secteur des placements financiers ;
- que la place financière suisse est responsable de l'émission annuelle d'environ 22 fois les émissions domestiques totales du pays, pour cause d'investissements massifs dans le secteur des énergies fossiles ;
- qu'outre les risques climatiques que font peser de tels investissements sur la collectivité, ils constituent par ailleurs un énorme risque financier (bulle carbone) ;
- que la bulle carbone est une menace importante pour les caisses de pension, pouvant provoquer des pertes allant jusqu'à un cinquième des rentes annuellement versées ;
- que les placements durables ne limitent ni les possibilités d'investissement, ni la qualité de la diversification, ni la performance ;

- que la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG) a déjà pris des mesures pour décarboner ses investissements, mais qu'il faut aller plus loin,

invite le Conseil d'Etat

à inciter la CPEG

- à préciser les risques et opportunités des investissements carbonés dans sa « Politique générale de développement durable », dans son processus de placement et dans les règles de placement individuelles des gestionnaires de fortune ;
- à formuler une stratégie climatique pour ses valeurs mobilières dans laquelle elle définit comment et à partir de quand elle investira de manière compatible avec le 1,5 degré, en vue de décarboner les actions et les obligations à un niveau inférieur de 50% à celui des indices de référence d'ici à 2024 ;
- à faire du risque climatique l'une de ses principales préoccupations, à la fois dans sa politique d'investissement et dans l'exercice de son droit de vote via sa participation au « Ethos Engagement Pool International » mais aussi de prévoir la sous-pondération et, à terme, l'élimination des entreprises fortement carbonées dans le cadre du processus de décarbonation du portefeuille ;
- à s'assurer de l'efficacité du dialogue actionnarial (respect de la trajectoire climatique à 1,5 degré) et, en cas d'échec, à renoncer aux titres affectés dans le cadre du processus de décarbonation des actions et obligations.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

Le réchauffement climatique qui se fait sentir depuis un siècle, et dont la cadence s'accélère depuis les années 1980, est maintenant bien établi, à la fois globalement et localement. En Suisse, les températures augmentent bien plus que la moyenne globale (+2 °C depuis un siècle et demi). Les rapports du GIEC ont établi de façon indubitable que l'action humaine tenait une part prépondérante pour expliquer ce phénomène qui passe par un accroissement significatif de l'effet de serre. La combustion des énergies fossiles (carbonées) contribue pour plus de 60% à cet effet.

Les conséquences néfastes du changement climatique sont désormais bien visibles et font partie intégrante de notre quotidien, en témoignent les épisodes caniculaires de 2018 et 2019. Les effets à long terme sont également très présents avec pour conséquence la diminution de 60% du volume total de nos glaciers depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Rien qu'en Suisse, les coûts supplémentaires sont chiffrés à plusieurs milliards de francs par année de par l'accroissement des catastrophes naturelles, la baisse du tourisme hivernal et l'impact sur l'agriculture. Globalement, une déstabilisation des systèmes politiques et économiques est à craindre du fait des migrations d'origine climatique.

Selon un rapport cosigné par des chercheurs de MétéoSuisse et de l'EPFZ<sup>1</sup>, si la tendance se poursuit, les températures estivales seront en moyenne plus élevées de 4,5 °C en 2060, les pics de chaleur pourraient atteindre 44 °C pendant dix-huit jours et les périodes de sécheresse augmenteront fortement. Cette étude n'a pas pris en compte les effets des îlots de chaleur urbains : la situation dans les villes sera encore pire. Une autre étude publiée cet été révèle qu'en 2050, les villes de l'hémisphère nord ressembleront à celles d'aujourd'hui qui se trouvent 1000 km plus au sud : Genève aura le climat que connaît actuellement le sud de l'Italie !<sup>2</sup>

L'information importante qui ressort des rapports du GIEC, c'est qu'il est encore temps d'inverser cette tendance, mais qu'il faut agir rapidement. La

---

<sup>1</sup> <https://www.meteosuisse.admin.ch/home/actualite/infos/scenarios-climatiques.html>

<sup>2</sup> <https://www.rts.ch/info/sciences-tech/environnement/10567326-en-2050-zurich-aura-le-meme-climat-que-milan-selon-une-etude-de-l-epfz.html>

Suisse doit faire sa part en vue de ne pas dépasser 1,5 degré de réchauffement global, afin de protéger la population, les générations futures et les autres espèces. Pour ce faire, des mesures doivent être notamment prises dans le secteur des placements financiers. Si les ménages et les entreprises suisses émettent chaque année près de 50 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, la place financière suisse est pour sa part responsable de l'émission annuelle d'environ 1100 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> à travers ses investissements dans les énergies fossiles (22 fois les émissions domestiques totales du pays)<sup>3</sup>.

Outre les risques climatiques que font peser de tels investissements sur la collectivité, ils constituent par ailleurs un énorme risque financier. Lorsqu'un accord contraignant pour limiter le réchauffement climatique sera signé, ces investissements subiront le même sort que les entreprises auxquelles ils sont liés : ils perdront toute valeur (la fameuse « bulle carbone »). De nombreuses personnalités du monde de la finance, dont le gouverneur de la Banque d'Angleterre<sup>4</sup>, ont alerté sur les risques financiers importants que fait peser le changement climatique sur la stabilité financière, les institutions financières et les investisseurs. Des comités d'experts mondiaux<sup>5</sup> mettent actuellement en place des instruments pour contrer ces dangers.

En Suisse également, des études scientifiques ont démontré les risques pour la place financière et en particulier pour les caisses de pension, leur degré de couverture et le niveau des rentes. L'OFEV a calculé<sup>6</sup> les émissions de gaz à effet de serre que génèrent les investissements des 100 plus grands fonds en actions de Suisse, les fonds en actions des banques d'importance systémique ainsi que les portefeuilles d'actions d'un groupe choisi de caisses de pension. Les résultats révèlent que le marché suisse des fonds en actions finance des émissions de 52,2 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> à l'étranger, ce qui correspond aux émissions générées par la Suisse en 2013. Selon différents scénarios, en cas d'augmentation du prix de ces émissions, les coûts pour le marché suisse des actions pourraient varier entre 1 et

---

<sup>3</sup> <https://fr.greenpeace.ch/fr/themes/place-financiere-suisse/>

<sup>4</sup> Mark Carney, Bank of England, G20 Financial Stability Board (FSB) : <https://www.bankofengland.co.uk/-/media/boe/files/speech/2015/breaking-the-tragedy-of-the-horizon-climate-change-and-financial-stability.pdf?la=en&hash=7C67E785651862457D99511147C7424FF5EA0C1A>

<sup>5</sup> G20 FSB Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD) : <https://www.fsb-tcfd.org/about/>

<sup>6</sup> OFEV, Kohlenstoffrisiken für den Finanzplatz Schweiz (version originale), Risque carbone pour la place financière suisse (résumé) : <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-59285.html>  
<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/41525.pdf>

6,75 milliards de francs. Pour les caisses de pension, cela pourrait engendrer des pertes allant jusqu'à un cinquième des rentes annuellement versées.

Dans son guide pour les placements, l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) rappelle que « les risques ESG [environnementaux, sociaux et de gouvernance] et les risques climatiques [...] font partie des risques économiques et doivent être analysés en conséquence dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement »<sup>7</sup>.

L'Accord de Paris sur le climat<sup>8</sup> élaboré en 2015 exige de tous les prestataires de services financiers qu'ils alignent leurs investissements et leurs flux financiers sur l'objectif d'un réchauffement climatique maximal de 1,5 à 2 degrés Celsius (article 2 de l'accord). La Suisse a ratifié cet accord en 2017. Avec les décisions d'investissements actuels, la place financière suisse et les caisses de pension suivent toutefois une trajectoire climatique qui favorise un réchauffement planétaire de 4 à 6 degrés<sup>9</sup>.

Dans son bulletin d'information du mois de juin 2018<sup>10</sup>, la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG) indiquait avoir participé à un test de compatibilité climatique des investissements, proposé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), réalisé par l'entreprise 2 °C Investing Initiative. Sans donner les résultats de cette évaluation, la caisse précisait que ce test « ne portait que sur 22% du portefeuille en actions et 14% du portefeuille en obligations d'entreprises et ne prenait pas en compte certains secteurs polluants comme la chimie ou l'agroalimentaire ». La CPEG indiquait donc vouloir compléter cette analyse par une étude d'empreinte carbone de l'ensemble des portefeuilles en actions et en obligations d'entreprises, afin de mesurer l'impact de ses investissements en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Dans un article publié le 3 juillet 2018 sur son site<sup>11</sup>, la CPEG indiquait que « les résultats de l'étude sur l'empreinte carbone sont encourageants : les émissions en CO<sub>2</sub> du portefeuille en actions et du portefeuille en obligations d'entreprises de la CPEG sont inférieures à celle du marché ».

---

<sup>7</sup> ASIP, Leitfaden für die Vermögensanlage, Juillet 2018, page 13

<sup>8</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20162916/index.html>

<sup>9</sup> OFEV, Test de compatibilité climatique, portée et résultats : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat-et-marche-financier.html>

<sup>10</sup> [https://www.cpeg.ch/wp-content/uploads/2018/06/CPEG-INFO-n%C2%B09\\_juin-2018\\_version-WEB.pdf?timestamp=1564399112](https://www.cpeg.ch/wp-content/uploads/2018/06/CPEG-INFO-n%C2%B09_juin-2018_version-WEB.pdf?timestamp=1564399112)

<sup>11</sup> <https://www.cpeg.ch/uncategorized/3-juillet-2018-les-resultats-de-letude-sur-lempreinte-carbone-sont-encourageants>

Sans entrer plus en détail dans les résultats de son évaluation, la CPEG annonçait l'exclusion de l'extraction et de la production de charbon de ses investissements, l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre. Il est réjouissant que la CPEG, gérant une fortune de près de 13 milliards de francs, se confronte au bilan carbone de ses portefeuilles et décide d'exclure le charbon de ses investissements.

Toutefois, la CPEG doit aller plus loin. Le rapport de l'OFEV et sa propre analyse d'empreinte carbone<sup>12</sup> ne démontrent pas qu'elle est sur une trajectoire plus favorable que le reste de la place financière suisse et des autres caisses de pension (4 à 6 degrés). En résumé, on constate que les « émissions de CO<sub>2</sub> nettement inférieures à celles du marché », selon la CPEG, ne sont en fait que modérément meilleures. L'Alliance climatique a calculé que l'intensité en CO<sub>2</sub> des actions suisses et globales – mesurée en équivalents CO<sub>2</sub> (y compris les gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub>) – n'est inférieure que de 15% à la moyenne du marché d'actions global, tandis que les obligations d'entreprises globales de la CPEG sont inférieures de 28% à la moyenne correspondante. Mais si l'on exclut les emprunts d'Etat qui sont communs aux caisses de pension et qui sont peu intensifs en CO<sub>2</sub>, ce dernier chiffre doit être revu à la baisse. Par conséquent, on constate que l'empreinte carbone de l'ensemble du portefeuille obligataire n'est que légèrement inférieure à la moyenne mondiale.

Pour prendre ses responsabilités face à l'urgence climatique, la CPEG doit mettre en place une stratégie des investissements carbonés. La faisabilité d'une telle stratégie, à savoir une stratégie suivant une trajectoire de décarbonation du portefeuille, a été démontrée récemment par la caisse de pension de la Ville de Zurich (PKZH). En effet, la PKZH a décidé de tenir compte des risques liés au changement climatique, entre autres en réduisant l'empreinte CO<sub>2</sub> de ses actifs en actions de 50% d'ici à 2024 par rapport au niveau de l'indice mondial d'actions MSCI ACWI All Countries World Index IMI (2016). La deuxième caisse pionnière, la LUPK (canton de Lucerne), a déjà restructuré ses placements en actions et en obligations : leur intensité en CO<sub>2</sub> est aujourd'hui inférieure de 30% à celle des indices de référence mondiaux pertinents. La LUPK y est parvenue en intégrant la durabilité dans le processus d'investissement (« intégration ESG ») sur la base d'une approche « best-in-class ». En d'autres termes, elle a évalué les notations ESG de durabilité des entreprises individuelles et systématiquement sélectionné ou surpondéré les meilleures entreprises dans chaque secteur

---

<sup>12</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00948A.pdf>

industriel. Comme le montre le résultat, les entreprises classées comme durables sont également les moins émettrices de CO<sub>2</sub><sup>13</sup>.

La majorité des approches de durabilité ont un effet positif sur les rendements<sup>14</sup>. L'ASIP, l'Association suisse des institutions de prévoyance, confirme également que les placements durables ne limitent ni les possibilités d'investissement, ni la qualité de la diversification, ni la performance<sup>15</sup>. D'autre part, de plus en plus de prestataires de fonds et de gestionnaires de fortune appellent les investisseurs à saisir les opportunités climatiques qui se présentent et à tirer parti de l'éventail de plus en plus large de stratégies et de véhicules de placement compatibles avec le climat. Même UBS estime que les facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) peuvent conduire à des rendements supérieurs, notamment dans le cas des actions<sup>16</sup>. Le gestionnaire de fortune Forma Futura, un professionnel des caisses de pension, montre comment cela fonctionne en pratique<sup>17</sup>.

La CPEG est l'une des caisses de retraite dont le taux de couverture est le plus faible. Elle est donc nettement plus exposée aux risques climatiques financiers que la moyenne des caisses. Sa capacité de risque étant particulièrement faible, elle devrait être particulièrement préoccupée par l'inévitable perte de valeur du secteur de l'énergie fossile. D'autre part, elle ne semble pas avoir encore reconnu les grandes opportunités de rendement des investissements verts.

En tant qu'employeur, le Conseil d'Etat est responsable d'obtenir de la part de la CPEG des mesures appropriées pour garantir les rentes futures de ses employé.e.s. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est donc chargé d'encourager le comité de la CPEG à prendre les mesures suivantes dans les meilleurs délais :

---

<sup>13</sup> <http://www.klima-allianz.ch/blog/pensionskassen>

<sup>14</sup> A. Hunziker-Ebnetter (Forma Futura Invest AG) : *Durabilité et performance – une corrélation positive ou négative ?* Prévoyance Professionnelle Suisse 08/2017, p. 67 et suivantes

<sup>15</sup> [http://www.sustainablefinance.ch/upload/cms/user/SSF\\_Guide\\_de\\_investissement\\_durable\\_2017\\_03\\_03\\_einseitig\\_Web.pdf](http://www.sustainablefinance.ch/upload/cms/user/SSF_Guide_de_investissement_durable_2017_03_03_einseitig_Web.pdf)

<sup>16</sup> <https://www.letemps.ch/economie/constituer-un-patrimoine-diversifie-responsable-grace-aux-etf>

<sup>17</sup> [https://uploads.strikinglycdn.com/files/af9a8002-377f-49d8-b8bf-8cd9111ab76a/Christian%20Kobler\\_2018\\_12\\_11\\_%20Impulsreferat\\_Klima%20Allianz%20Schweiz.pdf](https://uploads.strikinglycdn.com/files/af9a8002-377f-49d8-b8bf-8cd9111ab76a/Christian%20Kobler_2018_12_11_%20Impulsreferat_Klima%20Allianz%20Schweiz.pdf)

1. La CPEG doit préciser les risques et opportunités des produits carbonés dans sa « Politique générale de développement durable »<sup>18</sup>, dans son processus de placement et dans les règles de placement individuelles des gestionnaires de fortune. En prenant ces mesures, elle préciserait ainsi sa pratique actuelle de sélection active d'investissements qui correspondent à des critères ESG<sup>19</sup>.
2. La caisse doit en particulier formuler une stratégie climatique pour ses valeurs mobilières dans laquelle elle définit comment et à partir de quand elle investira de manière compatible avec le 1,5 degré, en vue de décarboner les actions et les obligations à un niveau inférieur de 50% à celui des indices de référence d'ici à 2024.
3. La CPEG doit faire du risque des produits carbonés l'une de ses principales préoccupations, à la fois dans sa politique d'investissement et dans l'exercice de son droit de vote via sa participation au « Ethos Engagement Pool International ». Elle doit en particulier cibler négativement les entreprises des secteurs industriels avec une haute intensité carbone et favoriser les entreprises à faible intensité carbone, compatibles avec une trajectoire climatique à 1,5 degré (p. ex. les producteurs d'électricité avec une part déjà importante de sources d'énergie renouvelables). Pour les entreprises dont les perspectives sont insuffisantes, comme certains producteurs d'électricité dépendants du charbon et une grande partie des producteurs de pétrole et de gaz naturel, la CPEG doit se préparer à la sous-pondération et, à terme, à l'élimination dans le cadre du processus de décarbonation du portefeuille.
4. Dans le cas où la CPEG choisit le dialogue actionnarial, elle doit s'assurer de son efficacité en vue de respecter la trajectoire climatique à 1,5 degré. Ce faisant, elle doit se fixer des objectifs, des critères de réussite mesurables et des délais de sortie en cas de non-conformité. En cas d'échec, elle doit renoncer aux titres affectés dans le cadre de son processus de décarbonation des actions et obligations visant un objectif d'intensité carbone inférieur de 50% à celui des indices de référence d'ici à 2024.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir le présent projet de motion.

---

<sup>18</sup> <https://www.cpeg.ch/wp-content/uploads/2017/11/Politique-generale-du-developpement-durable.pdf?timestamp=1547721157>

<sup>19</sup> Lettre de la CPEG au groupe d'assurés CPEG du 18 avril 2019 : <https://uploads.strikinglycdn.com/files/24e1d431-49b0-4c51-b01f-f6f92eca0ed0/Réponse%20CPEG%20190418.pdf>